

Banque-Carrefour des Entreprises

Rapport des entretiens bilatéraux avec les utilisateurs






SPF Economie, P.M.E., Classes moyennes et Energie

Rue du Progrès, 50
1210 Bruxelles
N° d'entreprise : 0314.595.348

 0800 120 33 (numéro gratuit)

 facebook.com/SPFEco

 [@SPFEconomie](https://twitter.com/SPFEconomie)

 linkedin.com/company/spf-economie (page bilingue)

 instagram.com/spfeconomie

 youtube.com/user/SPFEconomie

 <https://economie.fgov.be>

Éditeur responsable :
Séverine Waterbley
Présidente du Comité de direction
Rue du Progrès 50
1210 Bruxelles

Version internet

Contenu

1.	Entretiens bilatéraux avec les utilisateurs de la BCE	5
1.1.	Mise en œuvre des entretiens bilatéraux.....	5
1.2.	Objectifs des entretiens bilatéraux.....	5
2.	Résumé des entretiens bilatéraux.....	6
2.1.	Service Public de Wallonie (22/10/2021).....	6
2.2.	SPF Stratégie et Appui (BOSA) (22/10/2021)	7
2.3.	Vlaamse Dienstenintegrator (VDI) (26/10/2021).....	7
2.4.	SPF Finances (29/10/2021).....	8
2.5.	SPF Economie, Direction générale Politique des PME (E5) avec des représentants de l'Union des Guichets d'entreprises (22/11/2021).....	10
2.6.	Agence pour la Simplification administrative (ASA) (29/11/2021).....	11
2.7.	Association des Villes et Communes flamandes (VVSG) (02/12/2021)	11
2.8.	Agentschap Innoveren & Ondernemen (VLAIO) (07/12/2021)	13
2.9.	SPF Justice avec des représentants du greffe du Tribunal de l'entreprise de Bruxelles (néerlandophone), Anvers, Charleroi (09/12/2021)	15
2.10.	Office national de Sécurité sociale (ONSS) (18/01/2022)	15
2.11.	SPF Economie, Direction générale Statistique (E8) (25/01/2022)	17
2.12.	SPF Economie, Direction générale Inspection économique (E7) (08/02/2022)	17
3.	Résumé des principaux problèmes de qualité.....	19
3.1.	Activités.....	22
3.2.	Adresse de l'entité.....	22
3.3.	Adresse de l'unité d'établissement	22
3.4.	Fonctions	22
3.5.	Unité d'établissement active dans une entité arrêtée	22
3.6.	Unité d'établissement non inscrite	22
3.7.	Situation juridique	23
3.8.	Données de contact.....	23
3.9.	Compte bancaire	23
3.10.	Données entités étrangères.....	23

Introduction

En tant que source authentique de données des entités et de leurs unités d'établissement, la Banque-Carrefour des Entreprises (BCE) met des données à disposition des administrations, des autorités, des services et des instances et les diffuse auprès de ses différents groupes cibles. Les données mises à disposition des administrations publiques sont utilisées pour répondre aux missions ou obligations légales et réglementaires et doivent contribuer à rendre le fonctionnement des administrations publiques plus efficace. Il est donc important que les utilisateurs aient accès à des données correctes, actualisées et complètes pour pouvoir atteindre les objectifs escomptés.

La BCE s'est fixée de fournir un certain niveau de qualité des données et en fait une de ses priorités. Elle prend régulièrement des mesures pour améliorer la qualité de ses données.

De plus, elle souhaite connaître les besoins de ses utilisateurs. Elle voudrait savoir dans quels processus clients les données sont utilisées et quel est l'impact de la qualité des données sur ces processus.

Des réponses ont déjà pu être apportées grâce à une enquête menée auprès des utilisateurs de la BCE. Le rapport reprenant les résultats de l'enquête quantitative est disponible sur le site internet du SPF Economie. En outre, la BCE a organisé des réunions bilatérales avec un certain nombre de grands utilisateurs de la BCE.

Sur base des résultats de l'enquête quantitative et des entretiens bilatéraux, une liste prioritaire des besoins de qualité sera établie. Des projets « qualité » seront lancés, des normes et des objectifs de qualité seront définis.

Ce rapport résume les interviews bilatérales avec les utilisateurs et fournit un aperçu des problèmes de qualité les plus fréquemment mentionnés.



1. Entretiens bilatéraux avec les utilisateurs de la BCE

1.1. Mise en œuvre des entretiens bilatéraux



Ces réunions ont été organisées en ligne entre le 22 octobre 2021 et le 8 février 2022 avec les utilisateurs suivants :

- SPF Stratégie et Appui (BOSA)
- Service Public de Wallonie (SPW)
- Vlaamse Dienstenintegrator (VDI)
- SPF Finances
- SPF Economie, Direction générale Politique des PME (E5) avec des représentants de l'Union des Guichets d'Entreprises
- Agence pour la Simplification administrative (ASA)
- Vlaamse Vereniging voor Steden en Gemeenten (VVSG)
- Vlaams Agentschap Innoveren & Ondernemen (VLAIO)
- SPF Justice avec des représentants du greffe du Tribunal de l'entreprise (Bruxelles néerlandophone, Anvers, Charleroi)
- SPF Economie, Direction générale Statistique (E8)
- SPF Economie, Direction générale Inspection économique (E7)

1.2. Objectifs des entretiens bilatéraux

Lors des entretiens bilatéraux, les questions suivantes ont été posées :

- Pouvez-vous décrire les processus dans lesquels vous utilisez des données de la BCE ?
- Quelles données BCE sont importantes pour vous dans ces processus ?
- Lesquelles de ces données font l'objet de problèmes de qualité ?
- Quels sont ces problèmes ?
- Quelles sont les conséquences de ces problèmes de qualité sur vos processus ?

Grâce aux réponses données à ces questions, la BCE souhaite comprendre les processus de ses clients utilisant certaines données de la BCE, les principaux problèmes de qualité qu'ils éprouvent et l'impact de ceux-ci sur leurs processus.

2. Résumé des entretiens bilatéraux



Un résumé, par service, des réponses obtenues aux questions posées lors des interviews bilatérales est repris ci-après.

2.1. Service Public de Wallonie (22/10/2021)

Pouvez-vous décrire les processus dans lesquels vous utilisez des données de la BCE ?

- Fournir des aides et des subventions aux entités en fonction de leurs activités (e.a. dans le cadre du Covid).
- Offrir une assistance aux entités en matière d'investissement.

Quelles données BCE sont importantes pour vous dans ces processus ?

- Activités
- Compte bancaire
- Codes NACEBEL
- Adresse du siège et des unités d'établissement (pour déterminer si les entités ou les unités d'établissement se situent en Wallonie)

Lesquelles de ces données font l'objet de problèmes de qualité ?

- Activités
- Codes NACEBEL
- Compte bancaire

Quels sont ces problèmes ?

- Activités : les codes NACEBEL enregistrés au niveau de l'unité d'établissement ne reflètent pas toujours les activités réellement exercées par l'entité. Un maximum d'activités sont inscrites lors de la création de l'unité d'établissement afin de ne pas devoir repayer lorsque les entités veulent ajouter une activité par la suite.
Certaines entités font enregistrer des codes d'activité dans la BCE alors qu'elles ne les exercent pas réellement afin de bénéficier d'aides auxquelles elles n'ont normalement pas droit.
- Numéro de compte bancaire: manquant ou non modifié après la création.

Quelles sont les conséquences de ces problèmes de qualité sur vos processus ?

- Un grand nombre de dossiers sont refusés parce que les activités sont incorrectes, les entités reçoivent des aides injustifiées, des contrôles supplémentaires sont nécessaires entraînant un retard de traitement.
- Des décisions erronées sont prises, du travail supplémentaire est fourni en traitant les plaintes des entrepreneurs.

2.2. SPF Stratégie et Appui (BOSA) (22/10/2021)

Pouvez-vous décrire les processus dans lesquels vous utilisez des données de la BCE ?

Le SPF BOSA est l'initiateur pour les services publics. Il utilise les données obtenues via BCE-SELECT dans son système afin de vérifier si les adresses, unités d'établissement, ... sont toujours correctes. Il les utilise pour produire des statistiques, au sein du service du personnel pour vérifier auprès de quelle organisation travaille la personne en question (numéro d'entreprise, numéro d'unité d'établissement).

Il travaille avec un réseau de correspondants au sein des administrations. Une fois par an, il contacte les correspondants pour vérifier si leurs données dans la BCE sont toujours à jour.

Quelles données BCE sont importantes pour vous dans ces processus ?

- Les adresses, les dénominations des services publics et leurs unités d'établissement.
- Le statut des unités d'établissement et des entités (services actifs ou arrêtés).

Lesquelles de ces données font l'objet de problèmes de qualité ?

Le SPF BOSA ne rencontre pas vraiment de problème par rapport à la qualité des données, mais il a toutefois quelques difficultés à retrouver les organisations fédérales.

Quels sont ces problèmes ?

Le SPF BOSA effectue des recherches via l'application BCEwi. Il signale les problèmes suivants (il ne s'agit toutefois pas de problèmes de qualité des données BCE, mais plutôt de remarques sur les fonctionnalités de recherche de l'application BCEwi) :

- Il est difficile de trouver une entité lorsque seule la dénomination est connue. Il obtient une liste d'organisations avec la même dénomination ou avec une dénomination qui s'en rapproche.
- Il est compliqué de retrouver une entité si elle a changé de dénomination ou d'adresse et que l'ancienne information se trouve dans l'historique.

Quelles sont les conséquences de ces problèmes de qualité sur vos processus ?

L'organisation n'est trouvée qu'après un long travail de recherche et reste parfois introuvable empêchant l'institution de procéder aux modifications.

2.3. Vlaamse Dienstenintegrator (VDI) (26/10/2021)

Pouvez-vous décrire les processus dans lesquels vous utilisez des données de la BCE ?

Le Vlaamse Dienstenintegrator ne dispose pas de processus utilisant les données de la BCE, mais il les télécharge et les intègre à sa plateforme d'échange de données MAGDA (Maximale GegevensDeling tussen Administraties).

Outre la BCE, il utilise également les données de la VKBO (Verrijkte Kruispuntbank van Ondernemingen). Le Vlaamse Dienstenintegrator offre des webservices et conserve une copie de la BCE. Cette copie est enrichie des données supplémentaires issues d'autres sources permettant d'obtenir une base de données enrichie, dénommée VKBO avec une mise à jour quotidienne des dernières modifications de la BCE.

Il fournit des rapports par commune aux autorités locales sur base d'une feuille Excel.

Chaque mois, il réalise une analyse des données (entités arrêtées, modifications d'adresse, etc.)

Pour le fichier d'adresses flamand CRAB, il compare les coordonnées inscrites dans la BCE avec celles du CRAB.

Quelles données BCE sont importantes pour vous dans ces processus ?

Etant donné que le Vlaamse Dienstenintegrator n'utilise pas réellement les données de la BCE dans ses processus, cette question n'est pas pertinente.

Il reçoit par contre des questions d'utilisateurs de sa plateforme d'échange des données lui indiquant avec quelles données de la BCE les utilisateurs rencontrent des problèmes.

Les titulaires de fonctions légales sont importants.

Lesquelles de ces données font l'objet de problèmes de qualité ?

- Adresses
- Fonctions légales
- Unités d'établissement d'entités inactives

Quels sont ces problèmes ?

- Lors de la comparaison des adresses de la BCE avec celles du CRAB, toutes les adresses ne peuvent pas être mises en relation, par exemple les zones industrielles. Le CRAB est quelque peu « pollué », ce qui ne permet pas toujours de trouver une correspondance. Il ne s'agit **pas** ici d'adresses fictives.
- Les fonctions sont parfois manquantes.
- Le Vlaamse Dienstenintegrator reçoit régulièrement des plaintes de ses utilisateurs parce que des unités d'établissement d'entités arrêtées sont encore actives (par exemple, lors d'une faillite, d'une clôture de liquidation). Les entités ne se rendent pas auprès d'un guichet d'entreprise pour clôturer la qualité et l'unité d'établissement lorsqu'elles sont déclarées en faillite.

Quelles sont les conséquences de ces problèmes de qualité sur vos processus ?

La qualité des données est très importante étant donné qu'il diffuse les données de la BCE via sa plateforme MAGDA. Si les données de la BCE ne sont pas correctes, il distribue des informations erronées.

Remarque

My Enterprise et le helpdesk de la BCE ne sont pas suffisamment connus auprès du Vlaamse Dienstenintegrator et de ses utilisateurs.

2.4. SPF Finances (29/10/2021)

Pouvez-vous décrire les processus dans lesquels vous utilisez des données de la BCE ?

De nombreux services au sein du SPF Finances utilisent les données de la BCE. Il est impossible de décrire toutes les procédures en détail. Pour cette raison, les procédures sont analysées de manière plus globale.

Sitran est la base de données des données personnelles de tous les contribuables en Belgique. Le SPF Finances regroupe toutes les sources authentiques (BCE, Registre national, Moniteur belge) dans une seule base de données. Sitran est le processus primaire. Toutes les autres applications du SPF Finances utilisent Sitran. Tous les services du SPF Finances se basent donc sur Sitran qui intègre les données de la BCE. Sitran est en outre alimenté par les données du SPF Finances : ses propres adresses, dénominations, ...

Il s'agit d'un processus central au sein du SPF Finances avec un flux de données abondant (100 millions d'appels par mois et 7 millions d'enregistrements par an).

L'ensemble de l'historique est aussi conservé.

Sitran reçoit les éléments de la source authentique et envoie un signal à son client.

Tout le monde au SPF Finances utilise les données de la BCE. Il s'agit de dizaines d'applications (Stiron, Biztax, My MinFin, mandat, VIES, Intervat, E604 (pour activer et arrêter la TVA), PLDA (Douane), e-DEPO, FIRST (perception et recouvrement, etc.) Ces grandes applications sont généralement encore subdivisées en sous-applications.

Par conséquent, si une erreur s'est glissée dans Sitran, elle aura un impact sur plusieurs applications en même temps.

Si les services du SPF Finances découvrent des erreurs, ils les transmettent à Sitran. Si les données sont propres au SPF Finances, ils les corrigent eux-mêmes. Si les données proviennent d'une source authentique, ils les transmettent à la source authentique. Ils disposent aussi d'un système de sécurité qui les empêche de modifier des données provenant d'une source authentique.

Via le site My Minfin, les contribuables ont également accès à leurs données dans Sitran.

De nombreux contrôles de qualité des données interviennent déjà au niveau du SPF Finances. Si des modifications sont réalisées dans la BCE, une alerte automatique est envoyée aux service(s) concerné(s) et une tâche est créée pour le fonctionnaire compétent. Cette tâche consiste à contrôler si les données en question sont correctes (vérification dans le Moniteur belge). Si le fonctionnaire trouve des erreurs, il les envoie à Sitran qui les transfère ensuite à la BCE.

Quelles données BCE sont importantes pour vous dans ces processus ?

- Données financières
- Fonctions
- Adresses
- Unités d'établissement
- Activités
- Situation juridique
- Données de contact

Lesquelles de ces données font l'objet de problèmes de qualité et quels sont ces problèmes ?

- Les données financières (mois de l'assemblée générale, exercice comptable, exercice comptable exceptionnel, ...) ne sont pas toujours correctes ou indiquées.
- Fonctions non enregistrées (curateur, liquidateur, autre)
- Adresses :
 - Les nouvelles adresses publiées ne sont pas toujours ou pas assez rapidement encodées dans la BCE.
 - Pour certaines communes, des codes NIS erronés sont encodés (par ex. Beveren).
- Unités d'établissement :

Les services de contrôle remarquent que certaines unités d'établissement ne sont pas en ordre : plus d'activité à l'adresse indiquée, autre activité exercée, unité d'établissement non reprise dans la BCE.

Trop d'activités non exercées sont encodées.

Pour les assujettis à la TVA, le SPF Finances encode l'activité principale exercée par l'entité.

L'administration de la TVA se base généralement sur une seule activité principale, mais au niveau des unités d'établissement, plusieurs activités sont mentionnées, ce qui ne permet pas toujours de faire la distinction entre l'activité principale et l'activité secondaire.

- Situation juridique :

La situation juridique dans la BCE ne correspond pas à la publication au Moniteur belge, par ex. ouverture et clôture de faillite, situation normale.

Quelles sont les conséquences de ces problèmes de qualité sur vos processus ?

De nombreuses données de la BCE déclenchent un processus automatique au SPF Finances. Des erreurs dans les données de la BCE génèrent donc également des erreurs dans les processus ou les bloquent.

Par ex. la perception de l'impôt sur les sociétés via Biztax se déroule de manière totalement automatique sur base des données financières soumises par la BCE. Les déclarations d'impôts sont ensuite envoyées sur la base de ces données. S'il y a une erreur dans la BCE, celle-ci se retrouve également dans les déclarations. Les services effectuent d'abord des contrôles pour vérifier la présence d'éventuelles erreurs (ils les comparent aux publications du Moniteur belge). Les erreurs concernant le mois de l'assemblée générale, le premier exercice comptable, l'exercice comptable exceptionnel,... sont envoyées au service de gestion de la BCE afin d'être corrigées. Ces données ont également des conséquences sur la détermination des paiements anticipés, car la prime dépend de ces données.

2.5. SPF Economie, Direction générale Politique des PME (E5) avec des représentants de l'Union des Guichets d'entreprises (22/11/2021)

Pouvez-vous décrire les processus dans lesquels vous utilisez des données de la BCE ?

E5 n'a pas beaucoup de processus qui utilisent les données de la BCE. Les guichets d'entreprises, par contre, recourent quotidiennement à ces données.

- Inscription des nouvelles entités personne physique et unités d'établissement
- Correction et modification des inscriptions (adresses des unités d'établissement, activités, dénominations, ...)
- Inscription des compétences professionnelles, des connaissances de gestion de base, ...

Quelles données BCE sont importantes pour vous dans ces processus ?

- Fonctions
- Activités
- Adresses des entités personne physique à l'étranger
- Données de contact des entités personne physique
- Adresses des unités d'établissement

Lesquelles de ces données font l'objet de problèmes de qualité et quels sont ces problèmes ?

- Les données publiées au Moniteur belge ne correspondent pas toujours aux données de la BCE : les fonctions, les dates et les adresses contiennent des erreurs.
- Activités :
 - Interprétation des codes NACEBEL : il arrive qu'un code différent soit introduit pour une même activité.
 - La TVA utilise uniquement les codes NACEBEL à 5 positions, de sorte qu'ils diffèrent parfois des codes introduits par les guichets d'entreprises (à 7 positions).

- Données de contact : l'entrepreneur est réticent à publier son adresse e-mail ou son numéro de téléphone dans les données de contact, de peur de recevoir du courrier indésirable (spam, publicités, ...).
- My Enterprise :
 - L'entrepreneur ne communique pas toujours l'adresse exacte de l'unité d'établissement.
 - Lorsqu'une activité commerciale est ajoutée à une entité qui avait la qualité d'entreprise non-commerciale par le passé, l'application My Enterprise continue de la considérer comme telle.

Quelles sont les conséquences de ces problèmes de qualité sur vos processus ?

- Nous rencontrons des difficultés dans l'envoi du courrier parce que les adresses ne sont pas enregistrées correctement.
- Si les données de personnes physiques étrangères sont incomplètes dans le Registre national ou le Registre Bis, la personne ne peut pas ou ne sait pas être inscrite dans la BCE.
- Si les fonctions ne sont pas inscrites, cela pose problème lors de l'enregistrement des capacités entrepreneuriales, qui prouvent l'aptitude professionnelle, ...
- Les activités ne peuvent pas être encodées correctement si les codes NACEBEL ne sont pas disponibles ou s'il existe plusieurs codes pour une même activité.

2.6. Agence pour la Simplification administrative (ASA) (29/11/2021)

Pouvez-vous décrire les processus dans lesquels vous utilisez des données de la BCE ?

- L'ASA ne dispose pas de processus propres. Elle travaille toujours sur les processus des autres instances et défend le principe des sources authentiques. Les services qui demandent des informations, qui sont disponibles dans la BCE, sont redirigés vers la BCE, conformément au principe « Only once ».
- L'ASA est en train de développer des processus dans le cadre de la procédure 16 (numérisation et simplification de la notification de l'activité commerciale, autorisations d'exercer une activité commerciale, modifications et clôture d'une activité commerciale) pour le Single Digital Gateway (SDG). L'ASA déclare explicitement que la BCE constitue la source authentique pour toutes les données. En ce sens, il est important pour elle que les données de la BCE soient précises, correctes et de qualité suffisante.

Quelles données font l'objet de problèmes de qualité ?

Question non pertinente, car l'ASA ne dispose pas de processus propres.

2.7. Association des Villes et Communes flamandes (VVSG) (02/12/2021)

Pouvez-vous décrire les processus dans lesquels vous utilisez des données de la BCE ?

La VVSG n'a pas de processus propres utilisant les données de la BCE. Elle a posé directement la question aux villes et communes flamandes.

Les communes sont principalement intéressées par l'utilisation de listes d'entités actives sur leur territoire. Celles-ci sont obtenues via BCE-Select. Les communes ont besoin de ces listes à des fins diverses :

- Communication générale aux entités.
- Dans le cadre des marchés publics ; pour pouvoir contacter les PME pouvant participer aux marchés publics.

- Pouvoir prévenir les entrepreneurs d'embarras lors de travaux publics.
- Politique d'accueil : inviter de manière proactive les entrepreneurs dans le cadre d'une politique d'accueil.
- Corona : communiquer rapidement et de manière très ciblée à certains secteurs lorsque les règles changent.
Elles souhaitent aussi octroyer des primes locales comme mesure de soutien à certains secteurs (par ex. l'horeca).
- Lever des impôts.
- En tant qu'instrument d'analyse pour pouvoir orienter la politique.

En outre, les communes utilisent BCE Public Search pour effectuer des recherches individuelles :

- Contrôler si une entité est inscrite à une adresse spécifique.
- Vérifier les conditions d'octroi d'autorisations.
- Contrôler des activités.
- Rechercher des personnes qui exercent une fonction dans une entité.

Quelles données BCE sont importantes pour vous dans ces processus et quels sont les éventuels problèmes de qualité ?

- Le principal problème est l'absence des données de contact et surtout de l'adresse e-mail (les entités ne veulent pas l'indiquer dans la BCE, car elles sont alors submergées de spams et de publicités).
 - Numéro de compte bancaire qui n'est pas mentionné ou n'est pas correct.
 - Activités :
 - De nombreuses activités qui ne sont pas réalisées sont inscrites.
 - La différence entre l'activité principale, secondaire et auxiliaire n'est pas respectée.
 - Pour certaines activités, il n'existe aucun code NACEBEL, par ex. les magasins de nuit, le coaching, la consultance, les CBD shops, ...
 - Les unités d'établissement
 - Les unités d'établissement restent actives alors qu'elles sont déjà arrêtées depuis longtemps.
 - Des adresses d'unités d'établissement ne sont pas correctes, car elles ne sont pas officiellement identifiables : sans numéro (sn).

Quelles sont les conséquences de ces problèmes de qualité sur vos processus ?

- En l'absence des données de contact, il est difficile de contacter les entités rapidement et efficacement.
- Comme les données de la BCE ne sont pas toujours correctes, une base de données particulière est utilisée : « GIS-bedrijventerreinen » au niveau communal et une carte économique (Flandre occidentale) ou, à l'époque, IRIS (Anvers) au niveau provincial. Une base de données particulière est alors créée parallèlement à la BCE. L'entrepreneur inscrit correctement ses données dans ces bases de données et pense que tout est en ordre, mais la BCE, en tant que source authentique, n'est pas adaptée.
Les bases de données supplémentaires doivent venir enrichir la source d'origine (BCE) : les données qui sont également reprises dans la BCE ne doivent pas pouvoir être corrigées dans ces bases de données, mais doivent être adaptées dans la source authentique, la BCE, qui doit alimenter les autres bases de données.
- Des bases de données parallèles ont surtout été créées pour enregistrer les adresses e-mail en raison de leur absence dans la BCE.
Des entités privées fournissent aussi des informations sur les entités, y compris les données de contact. Par conséquent, les communes travaillent parfois davantage avec ces bases de données qu'avec la BCE.

- Lors de la perception des impôts, les communes envoient des avertissements-extraits de rôle aux unités d'établissement actives dans la BCE. Étant donné que certaines de ces unités d'établissement sont en réalité arrêtées, des plaintes sont déposées auprès de la commune.
- Les activités pour lesquelles il n'existe aucun code NACEBEL spécifique mènent à des pratiques frauduleuses.
- Les données des entités personnes physiques sont automatiquement arrêtées dans la BCE 6 mois après le décès du fondateur. Ce délai est trop long pour les communes. Souvent, elles envoient encore des courriers à ces entités dans les 6 mois suivant le décès et reçoivent des plaintes, car la personne est décédée.
- En l'absence de dénomination commerciale au niveau de l'unité d'établissement, il est plus difficile de chercher des entités au sein de la commune.

2.8. Agentschap Innoveren & Ondernemen (VLAIO) (07/12/2021)

Pouvez-vous décrire les processus dans lesquels vous utilisez des données de la BCE ?

- Octroi de diverses mesures de soutien aux entités (entre autres la consultation automatisée de la BCE via les services MAGDA de Digitaal Vlaanderen), ainsi que les contrôles en la matière. CRM system (customer relationship management) : il s'agit d'une application qui permet d'enregistrer les dossiers de soutien et les contacts avec VLAIO et de répondre aux questions. Pour répondre à certaines questions, il faut consulter les données de la BCE et les questions sont parfois transférées vers le helpdesk de la BCE lorsqu'elles la concernent.
- E-loketondernemers.be : toutes les entités peuvent s'y connecter, vérifier quelles mesures de soutien elles peuvent demander et suivre l'évolution de leur dossier. D'autres organisations sont aussi concernées, comme le service du permis d'environnement et les villes et communes qui se connectent avec leurs instruments. Grâce à cet outil, les entrepreneurs peuvent également voir quelles données de leur entité sont enregistrées dans la BCE et dans quelques autres bases de données.
- Source de données authentique, système d'information géographique (SIG) bedrijventerreinen : il répertorie toutes les zones d'activité possibles en Flandre, montre quels sites sont occupés, lesquels sont encore à vendre ou à louer et indique quelles entités / unités d'établissement occupent quels sites ou les ont comme site de réserve. Dans ce contexte, les données de la BCE sont utilisées pour connaître la situation des zones d'activité.
- Préparation et soutien de la politique : calculer le prix des mesures de soutien, répondre aux questions parlementaires.

Dans ce contexte, le projet Masterdata est en cours de développement : mise en place d'un set de données de toutes les entités flamandes incluant leur historique. La BCE est un important fournisseur de données, mais la base de données est également alimentée avec d'autres informations de la Banque nationale notamment, des renseignements provenant d'entités privées, etc.

En ce qui concerne les mesures de soutien et CRM, il est plutôt fait usage de VKBO. Pour les autres procédures, cela varie : BCE Public Search, BCE, VKBO, BCEwi.

Quelles données BCE sont importantes pour vous dans ces processus ?

- Les données d'identification de base : numéro d'entreprise, nom, données de contact, adresse de l'entité
- Situation juridique
- Statut
- Fonctions : pour les communications électroniques, il est très important de vérifier que la personne de contact est effectivement mandatée pour représenter l'entité.

- Activités : c'est important pour les mesures de soutien réservées à certains secteurs.
- Données des unités d'établissement

Lesquelles de ces données font l'objet de problèmes de qualité ?

- Adresse e-mail est rarement indiquée.
- Adresses : fautes de frappe, numéro de maison ou de boîte oublié ou erroné.
- Situation juridique, statut : d'anciennes entités restent en ouverture de faillite et restent actives, alors qu'elles auraient dû être arrêtées depuis longtemps.
- Activités : de nombreuses activités ne sont jamais réalisées ou il s'agit de codes d'activité erronés.
- Unité d'établissement : les collaborateurs de VLAIO se rendent dans les zones d'activité et constatent une grande différence entre ce qu'ils voient sur place et ce qui est enregistré dans la BCE :
 - l'unité d'établissement n'est pas inscrite (principalement dans le cas d'entreprises non commerciales);
 - les unités d'établissement sont en réalité arrêtées, mais sont toujours enregistrées comme actives dans la BCE;
 - le siège a déménagé, mais l'adresse de l'unité d'établissement n'a pas été adaptée.

Quelles sont les conséquences de ces problèmes de qualité sur vos processus ?

- Au niveau général : lorsque les données de la BCE ne sont pas correctes, les informations diffusées via le portail sont aussi erronées. Par conséquent, dans le cas de mesures de soutien fortement automatisées, le soutien sera attribué ou refusé à tort sur base de données incorrectes.
- Absence de données de contact (correctes) rend parfois la communication très difficile avec les entités dans le cadre des mesures de soutien.

C'est pourquoi VLAIO travaille de plus en plus avec « e-box entreprise », notamment pour les communications dans le cadre des indemnités compensatoires dans le cas de travaux sur la voie publique. D'autres mesures de soutien de VLAIO suivront prochainement.

- Adresses incomplètes :

La base de données « GIS bedrijventerreinen » n'est pas tout à fait correcte, car certaines données ne sont pas complètes dans la BCE. Certaines adresses ne sont pas des adresses officielles reprises dans le registre d'adresses ou BestAdd.

- Fonctions :

Si les fonctions ne sont pas correctes, cela pose problème pour se connecter à e-loketondernemers.be et pour les autres processus électroniques.

- Activités trop nombreuses ou incorrectes :

Cela pose problème si des mesures de soutien sont accordées par secteur, il est difficile de savoir si l'entité appartient réellement à un secteur.

C'est pourquoi il est vérifié s'il est possible de collaborer avec une entité privée afin de déterminer à quel secteur une entité appartient. Différents acteurs sont en train de créer des bases de données en Flandre. Grâce à la technologie de web scraping sur les sites internet des entités et sur les médias sociaux, ces acteurs définissent les activités clés d'une entité.

Dès l'année prochaine, VLAIO expérimentera cette technologie afin de vérifier si elle apporte une valeur ajoutée et s'il est possible de l'inclure dans sa base de données Masterdata.

→ **Risque élevé** : étant donné que certaines informations ne sont pas correctes ou complètes dans la BCE, des bases de données parallèles sont créées à différents niveaux politiques. Certaines informations de la BCE y sont reprises, mais elles sont enrichies de données plus fiables provenant d'autres sources. Le risque est que les données soient adaptées dans ces bases de données mais pas dans la BCE si celles-ci ne sont pas reliées à la BCE.

2.9. SPF Justice avec des représentants du greffe du Tribunal de l'entreprise de Bruxelles (néerlandophone), Anvers, Charleroi (09/12/2021)

Pouvez-vous décrire les processus dans lesquels vous utilisez des données de la BCE ?

Aucun processus du SPF Justice n'utilise les données de la BCE.

Les greffes des tribunaux de l'entreprise n'ont pas non plus de processus utilisant les données de la BCE, car ils sont initiateurs de données de la BCE. Ils consultent toutefois les données lorsqu'il faut apporter des modifications :

Au niveau général :

- Inscrire une excusabilité / un acquittement, créer et clôturer les mandats des curateurs.
- Ouvrir et clôturer une faillite.
- Vérifier la situation juridique à l'occasion d'une comparution pour faillite / déclaration de faillite.
- Lancer et clôturer une procédure GRP, éventuellement créer le mandataire de justice.
- Déposer les publications proposées et apporter les modifications dans la BCE en ce qui concerne :
 - les créations d'entités / sociétés et associations, asbl, ofp (organisme de financement de pensions), fondations;
 - les modifications relatives à une démission, nomination ou reconduction des administrateurs et personnes chargées de la gestion quotidienne;
 - les changements d'adresse du siège;
 - les dissolutions volontaires et clôtures de liquidation et/ou dissolution et clôture en un seul acte;
 - les rectifications relatives à des publications antérieures;
 - les décisions judiciaires en matière de :
 - dissolution + désignation du liquidateur;
 - dissolution + clôture de la liquidation;
 - désignation de l'administrateur provisoire.

Les interventions des greffes concernaient donc surtout les difficultés rencontrées pour introduire ou modifier des données en raison d'incertitudes, de problèmes techniques ou d'imprécisions juridiques.

Ils n'ont toutefois aucune remarque sur la qualité des données de la BCE.

2.10. Office national de Sécurité sociale (ONSS) (18/01/2022)

Trois services de l'ONSS ont pris part à l'entretien :

- Direction Identification (inscription des employeurs)
- Analyse financière et Contractants (FINACO) (services de perception et base de données des entités étrangères)
- Service Statistiques (initiateur également pour les unités d'établissement et les activités ONSS)

Les réponses aux questions sont résumées par service.

Direction Identification : initiateur de l'inscription des employeurs

Pouvez-vous décrire les processus dans lesquels vous utilisez des données de la BCE ?

- Inscription des employeurs

Une copie de la BCE est chargée dans le répertoire des employeurs. Cette copie est utilisée dans tous les processus internes.

Si un employeur fait une demande dans leurs applications, les données sont chargées à partir de la copie de la BCE. Pour les entités dont ils sont les initiateurs (associations sans personnalité juridique, entités étrangères sans succursale, employeur personnel domestique, ...), ils inscrivent eux-mêmes les données.

Quand ils reçoivent les fichiers de modification de la BCE, certains sont traités automatiquement, d'autres, qui peuvent avoir un impact sur des données de l'ONSS, manuellement.

S'ils constatent des différences entre les informations dans le Moniteur belge et celles de la BCE, ils le signalent au helpdesk de la BCE.

Quelles données font l'objet de problèmes de qualité ?

- Peu de problèmes de qualité

Direction Analyse financière et Contractants (FINACO) (services de perception et base de données des entités étrangères)

Pouvez-vous décrire les processus dans lesquels vous utilisez des données de la BCE ?

- Pour exécuter ses processus, la direction utilise le répertoire de l'ONSS ou la copie de la BCE via différents services.

Elle consulte également les données de la BCE via BCE Public Search.

Quelles données font l'objet de problèmes de qualité ?

- Satisfaite en général de la qualité des données de la BCE.
- Entités étrangères : les données ne sont pas toujours correctes ou actualisées.
L'ONSS dispose de sa propre base de données pour les entités étrangères. La direction actualise cette base de données à l'aide d'autres canaux européens ou internes.
- Adresses : nombreux retours à cause d'adresses erronées. Pourquoi ? Les entités ne transmettent pas leur nouvelle adresse.

Service Statistiques (initiateur également pour les unités d'établissement et les activités ONSS)

Pouvez-vous décrire les processus dans lesquels vous utilisez des données de la BCE ?

- Initiateur pour les activités ONSS et pour les unités d'établissement de certaines formes juridiques.
- Il utilise également la copie de la BCE pour obtenir des informations à des fins statistiques. Ce sont surtout les données des unités d'établissement qui sont importantes.

Quelles données font l'objet de problèmes de qualité ?

Satisfait en général de la qualité de la BCE.

2.11.SPF Economie, Direction générale Statistique (E8) (25/01/2022)

Pouvez-vous décrire les processus dans lesquels vous utilisez des données de la BCE ?

- STATBEL dispose d'un registre des unités statistiques (DBRIS). Ce registre est alimenté par plusieurs sources de données. La BCE est une de ces sources.. Les données de la BCE sont utilisées pour identifier les entités et les unités d'établissement.
- Le registre DBRIS est utilisé pour :
 - offrir un soutien aux enquêtes;
 - répondre aux questions parlementaires;
 - analyser les unités statistiques.

Quelles données BCE sont importantes pour vous dans ces processus ?

Les données suivantes des entités et unités d'établissement : adresse, nom, liens entre entité et unité d'établissement, liens entre les entités, date de début et de fin de l'activité, fonctions, formes légales, activités, situations juridiques, autorisations, données d'identification externes.

Lesquelles de ces données font l'objet de problèmes de qualité et quels sont ces problèmes ?

- Fonctions :
 - Entités personnes physiques : il manque les fonctions de fondateur
 - Entités personnes morales : il manque certaines fonctions
- Unités d'établissement : elles ne sont pas toujours inscrites
- Succursales : une unité d'établissement n'est pas toujours inscrite à l'adresse de la succursale. Selon les données d'E8, ce n'est pas le cas pour 38 % des entités.
- Activités :
Le code NACEBEL des activités au niveau de l'entité n'apparaît parfois dans aucune unité d'établissement ou inversement aucun code NACEBEL de l'unité d'établissement n'apparaît au niveau de l'entité.

2.12.SPF Economie, Direction générale Inspection économique (E7) (08/02/2022)

Pouvez-vous décrire les processus dans lesquels vous utilisez des données de la BCE ?

- Rapportage relatif aux activités de la direction générale Inspection économique (E7), signalements, ...
- Priorisation en soutien aux enquêtes :
les données de la BCE sont utilisées afin de décider quelles entités sont plus intéressantes à contrôler.
- Soutien à l'enquête :
listes sectorielles : entités actives dans certains secteurs, détecter les constructions.
- Contrôle direct :
vérifier l'inscription correcte dans la BCE, contrôles en concertation avec le service de gestion de la BCE : radiations.

Quelles données BCE sont importantes pour vous dans ces processus ?

- Activités
- Situation juridique
- Adresses
- Forme légale

- Fonctions et titulaires de fonction
- Nom
- Qualités
- Compétences entrepreneuriales
- Compétences professionnelles

Lesquelles de ces données font l'objet de problèmes de qualité et quelles en sont les conséquences sur vos processus ?

- Adresse :
Les données relatives aux adresses sont de faible qualité. Ce sont surtout le code postal, le numéro de maison et de boîte qui posent problème, mais, parfois, même la rue peut poser problème.
L'adresse des entités et des unités d'établissement est une information très importante pour l'Inspection économique. Pour les contrôles, il est important de savoir où l'entité est active.
- Activités
Les activités sont peu fiables, surtout celles au niveau de l'unité d'établissement. Pour les décideurs politiques et les services opérationnels, ces données sont essentielles afin d'avoir un aperçu précis des activités économiques. L'application d'une certaine législation y est directement liée. Les mesures comme l'aide accordée dans le cadre de la crise du coronavirus doivent pouvoir s'y baser.
- Date de début des données
Les entités peuvent adapter leurs données de manière rétroactive. Des entités peuvent ainsi faire disparaître des preuves d'infraction.
Pour E7, il est important de savoir quand l'adaptation rétroactive a été enregistrée. Lors d'une enquête en cours, l'entité peut rapidement effectuer une modification de manière rétroactive avant que le PV ne soit rédigé, E7 n'ayant alors plus de preuve.
Pour les demandes de prime coronavirus, E7 a également constaté que des activités ont été adaptées de manière rétroactive afin que des entités bénéficient frauduleusement des mesures de soutien.
- Anciennes entités restant en ouverture de faillite / dissolution
Il existe de nombreuses entités « fantômes » dans la BCE, par exemple des entités qui ont depuis des années le statut « ouverture de faillite ». Souvent, la faillite n'a pas été publiée pour diverses raisons.
- Publications au Moniteur belge qui ne sont pas reprises dans la BCE ou seulement partiellement.
Il arrive aussi parfois que les publications au Moniteur belge, reprenant plusieurs modifications (par exemple modification du siège et démission de l'administrateur) ne soient pas reprises dans la BCE ou seulement partiellement.
- ASBL dormantes
La BCE contient également de nombreuses asbl dormantes (aucune modification apportée dans la BCE depuis plus de 20 ans).
- Capital
Selon le nouveau Code des sociétés, le capital ne doit plus être indiqué dans la BCE lors de la création d'une SRL. Cette information ne doit plus non plus être publiée au Moniteur belge. Il est donc impossible maintenant de savoir quel est le capital d'une société au moment de sa création. Néanmoins, le capital est une indication importante pour identifier les entités frauduleuses. Cette information est utilisée non seulement par la DGIE, mais aussi par la police, le parquet, la CTIP et d'autres utilisateurs de la BCE.
- Autorisations
Certaines autorisations de la BCE ne sont pas actualisées (par exemple pour les agents immobiliers (IPI) ou les comptables (ITAA)).

3. Résumé des principaux problèmes de qualité



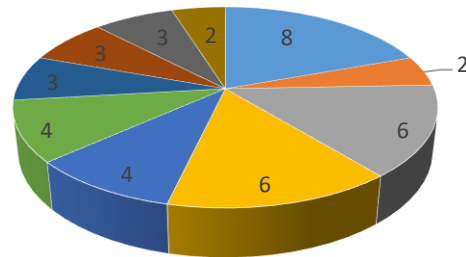
Le tableau ci-dessous donne un résumé des principaux problèmes de qualité répartis entre les utilisateurs ayant pris part aux entretiens.

Tableau 1. Problème de qualité par utilisateur

L'UTILISATEUR	PROBLEME DE QUALITE									
	Activité	Compte bancaire	Adresse de l'entité	Adresse de l'UE	Fonctions	UE active dans une entité arrêtée	UE non inscrite	Données de contact	Situation juridique	Données entités étrangères erronées
SPW	x	x								
SPF BOSA										
VDI			x		x	x				
SPF Finances	x		x	x	x	x	x		x	
E5 + GEA	x		x	x	x			x		
ASA	x									
VVSG	x	x		x		x		x		
VLAIO	x		x	x		x	x	x	x	
SPF Justice + greffes										
ONSS			x	x						x
E8	x				x		x			x
E7	x		x	x					x	
Nombre	8	2	6	6	4	4	3	3	3	2

L'UTILISATEUR	PROBLEME DE QUALITE									
	Activité	Compte bancaire	Adresse de l'entité	Adresse UE	Fonctions	UE active dans une entité arrêtée	UE non inscrite	Données de contact	Situation juridique	Données entités étrangères erronées
Nombre	8	2	6	6	4	4	3	3	3	2

Problème de qualité



- Activité
- Compte bancaire
- Adresse de l'entité
- Adresse de l'UE
- Fonctions
- UE active dans une entité arrêtée
- UE non inscrite
- Données de contact
- Situation juridique
- Données entités étrangères erronées

3.1. Activités

- Les activités enregistrées au niveau de l'unité d'établissement ne reflètent pas toujours les activités réellement exercées par l'entité. Un maximum d'activités sont inscrites lors de la création de l'entité afin de ne pas devoir payer à nouveau lorsque les entités veulent ajouter une activité par la suite.
- Interprétation des codes NACEBEL : différents codes NACEBEL peuvent être attribués à une même activité. Par conséquent, plusieurs codes NACEBEL sont enregistrés dans la BCE pour une même activité exercée.
La TVA utilise uniquement les codes NACEBEL à 5 positions qui diffèrent parfois des codes inscrits par les guichets d'entreprises (à 7 positions).
- La différence entre l'activité principale, secondaire et auxiliaire n'est pas respectée.
- Pour certaines activités, il n'existe pas de code NACEBEL, par exemple les magasins de nuit, le coaching, la consultance, les CBD shops, ...

3.2. Adresse de l'entité

- Lors de l'encodage de certaines adresses, le code rue n'est pas retrouvé.
- Des adresses qui ne sont pas des adresses officielles sont reprises dans la BCE.
- Les publications des modifications d'adresse au Moniteur belge ne sont pas toujours inscrites dans la BCE.

3.3. Adresse de l'unité d'établissement

- L'adresse de l'unité d'établissement n'est pas toujours correcte.
- L'adresse n'est pas toujours officiellement identifiable : l'adresse n'existe pas, elle ne comporte pas de numéro (sn), ...

3.4. Fonctions

Il manque certaines fonctions.

3.5. Unité d'établissement active dans une entité arrêtée

Les unités d'établissement sont parfois encore actives alors que les entités sont arrêtées (par exemple en cas de faillite, de clôture de liquidation, de fusion, de scission). Les entités ne se rendent pas auprès d'un guichet d'entreprise pour arrêter la qualité et l'unité d'établissement lorsqu'elles sont en faillite.

3.6. Unité d'établissement non inscrite

Les unités d'établissement ne sont pas toujours inscrites dans la BCE.

3.7. Situation juridique

- Il existe des entités « fantômes » au sein de la BCE, par exemple des entités qui ont le statut « ouverture de faillite » depuis des années. Souvent, la clôture de la faillite n'a pas été publiée au Moniteur belge pour diverses raisons.
- La situation juridique dans la BCE ne correspond pas à celle de la publication au Moniteur belge, par exemple ouverture et clôture de faillite, situation normale.

3.8. Données de contact

Il manque les données de contact et principalement l'adresse e-mail.

3.9. Compte bancaire

Le compte bancaire n'est parfois pas indiqué, il n'est pas toujours correct ou n'est pas adapté après la création.

3.10. Données entités étrangères

- Les données des entités étrangères ne sont pas toujours correctes ou actualisées.
- Dans le cas d'une succursale, une unité d'établissement n'est pas toujours inscrite à l'adresse de la succursale.